

► ENTREPRISE INDIVIDUELLE ◀ IMMATRICULATION OU RADIATION DU CONJOINT COLLABORATEUR



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Formulaire :

- 1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))
- 2 attestations de la délivrance de l'information donnée au conjoint sans contrat ou avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux. ([document à télécharger](#))
- Mandat ou pouvoir si nécessaire (*dossier déposé par un tiers*)

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire pour l'immatriculation du conjoint :

- 1 exemplaire original de déclaration d'option de conjoint collaborateur salarié ([document à télécharger](#))
- 1 copie de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne** : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco** : copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les R ressortissants algériens** : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'**OCDE** *) :
* **OCDE** = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

S'ils résident en France :

copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident

S'ils ne résident pas en France :

copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction en français certifiée conforme par son détenteur

- 1 exemplaire original de la déclaration de non-condamnation pénale ou commerciale avec filiation ([document à télécharger](#))

☞ Conjoint marié

- Extrait d'acte de mariage ou de la copie du livret de famille à jour ou de l'extrait original de l'acte de naissance portant la mention du mariage.

☞ Pour les personnes liées par un pacte civil de solidarité (PACS)

- Copie du livret de famille à jour avec la mention du PACS ou du certificat de PACS délivré par le Tribunal d'Instance ou de l'extrait original de l'acte de naissance portant la mention du PACS.

☞ Partenaire en concubinage

- Certificat de vie commune ou de concubinage.

👉 **Si vous êtes inscrit au Tribunal Judiciaire et souhaitez la mention (*non obligatoire*), veuillez nous transmettre les pièces ci-dessus en 2 exemplaires originaux.**

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire pour la radiation du conjoint :

- 1 exemplaire original de la radiation du conjoint collaborateur ([document à télécharger](#))

1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	40,00 €	13,33 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
GRATUIT	48,70 €

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :